Inscriptions 2020



1. Inscriptions en première année commune (année scolaire 2020-2021)

La demande d'inscription se fait exclusivement en déposant le formulaire unique d'inscription dans l'école de sa première référence.

Du 10 février au 6 mars inclus : période de trois semaines pour le dépôt du formulaire unique d'inscription au terme de laquelle il sera procédé à un classement pour les écoles complètes. Durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance.

Durant cette période, les inscriptions sont réalisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h ou sur rendez-vous au 065/71.87.87

Du 7 mars au 26 avril inclus : aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée.

② A partir du 27 avril : il est possible de continuer à s'inscrire, toujours via le dépôt du formulaire unique d'inscription. Ces demandes sont enregistrées selon l'ordre chronologique, à la suite des demandes enregistrées au cours de la période du 10 février au 6 mars 2020.

Confirmation de l'inscription : l'inscription d'un élève en 1re année commune doit être confirmée par la remise du Certificat d'études de base (CEB) obtenu à l'issue de l'enseignement primaire.

Notre établissement est ouvert à cet effet jusqu'au 3 juillet 2019 de 9h à 13h.

2. Inscriptions de la 2ème à la 6ème année

En juillet et en août

L'école est ouverte pour les inscriptions jusqu'au 3 juillet de 9h à 13h. Du 17 au 21 août de 9h à 13h et du 23 au 28 août de 9h à 12h et de 13h à 15h.